

Municipalité du Canton Joly

5 Janv. 1931 A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle
Séminaire le 5 Janvier 1931 à 9h heure et l'heure de l'avant midi
Province de Québec
District de L'Assomption
Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents M^r Arthur Labonté Maire et M^r M^r les
Conseillers Hilaire Labelle Leopold Genet Louis Lubinville Auguste Bussion
Arthur Franeau Hinri Brassard formant quorum sous la présidence
de M^r Arthur Labonté Maire

Il a été décidé et statué de nom slater et voté par résolution comme suit

Proposé par M^r Hilaire Labelle

Secondé par M^r Louis Lubinville

Tue les minutes du 1^{er} et 18 Décembre dernier soient acceptées et signées

adopter

Proposé par M^r Louis Lubinville

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Tue le Secrétaire soit adjugé comme suit

Montée Chapeau Limai Brassard

Rep 818121

845-01

Fond Buvier des Sirigny

7-02

adopter

Proposé par M^r Auguste Bussion

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Tue le Secrétaire soit chargé de donner avis à Denat Faligoutte de
faire rapport de la vente de la Montée Brassard

adopter

Proposé par M^r Arthur Franeau

Secondé par M^r Hilaire Labelle

Pour lui le nom de Jean Genet commafils de propriétaire et Anne
Bussier comme locataires

Proposé par M^r Arthur Franeau

adopter

Secondé par M^r Auguste Bussion

Tue M^r Leopold Genet soit nommé auditeur pour faire
l'audition des livres de la Corporation du Canton Joly

adopter

Proposé par M^r Hilaire Labelle

Secondé par M^r Louis Lubinville

Tue les comptes ci-dessous soient acceptés et fixés
L'assent de l'assemblée Montée Joly

843-02

est en charge

Demandé lundi matin 15 Janv 1931 8 3-oo Conf
 Demande auquel Joseph Brisson Post Bureau charge Recu 100,00
 1-oo
 Adopter
 Propose par M^r Louis Lubinville
 Secondé par M^r Hilaire Labelle
 Sur la séance d'aujourd'hui
 Arthur Labant main Adopter
 J. Bléchibotte
 Sur réservé

Municipalité du Canton Joby
 On a fait publier et fait les présentes donne par M^r Bléchibotte président de l'élection de l'an dernier 1930 nommée à cette charge par résolution du Conseil en date du 1^{er} Décembre 1930 n^o
 que la mise en nomination pour la place de trésorier en remplacement de M^r Arthur Lubant
 Lubin et M^r M^r les Conseillers Leopold Gossel Auguste Brisson Louis Lubinville Joby
 pour entant de charge aura lieu mercredi le 14 Janvier 1931 entre diez heures a
 midi à la salle publique du Village de Labelle
 Et que si à l'inspiration du certain Joby pour la mise en nomination aux dites charges
 il y a plus que le nombre voulu de candidats à dire pour les dites charges; Je donne que
 la rotation se fasse Lundi le 19 Janvier 1931 entre huit du matin et six heures du
 soir à la salle publique du Village de Labelle
 Fais nomme par Commission éditeur Célibotte Secrétaire d'élection
 Donné à Labelle ce 4 Janvier 1931
 J. Bléchibotte
 Président d'élection

Municipalité du Canton Joby
 Je suis signé M^r Bléchibotte président d'élection sous mon nom et à l'efface dessus
 et dit que j'ai publié l'avis ci-dessous au présent en l'affichant une copie à
 chaque des endroits suivants savoir: Sur la façade de l'église Catholique et l'autre
 sur la façade de la salle publique entre 3 et 4 heures de l'après-midi le 3 janvier
 et continuant à l'issue du service divin le 4 et tout le Dimanche suivant
 où cette avis a été affiché comme susdit
 Je confirme l'avis je donne ce certificat le 5 Janvier 1931
 J. Bléchibotte
 Président d'élection

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District d'Innisdale

À une assemblée des électeurs de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle vestiaire des armes le 14 Janvier 1931 à la fin de l'assemblée conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à l'avis précédemment donné à cet effet par M. Géodillette Président d'office à l'élection du 14 Janvier 1931 à Innisdale-jolié en la dite Municipalité, tel qu'il appert au certificat de cet avis inscrit annexe au procès-verbal du déclenchement avec la franchise de M. Géodillette Président de l'élection de l'an dernier 1931. Ademandant l'heure de dieux heures du matin le Président de l'élection est avis donné pour la présente élection, de faire l'assistance voulue et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qui il veulent choisir comme trésaire et comme Conseiller du Canton Joly.

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District d'Innisdale

Je désigne Alphonse Géodillette ayant été démissionné par Commission de la ville à l'élection du 14 Janvier 1931 conformément que je ampliai bien et fidèlement les désirs de ma charge de la meilleure façon jugement et ma capacité.

Ce que Dieu me vaut aider
l'assistance devant moi à Labelle

Alphonse Géodillette
Président de l'élection

Le 14 Janvier 1931

M. Géodillette Labelle

Proposé par Julian Brassard Secrétaire par Henri Godard
que Monsieur Joseph Lavoie et Monsieur Alphonse Brousseau tous deux cultivateurs du Canton Joly
soit mis en nomination pour les charges de
Conseillers du Canton Joly

Admis
Julian Brassard
Henri Godard

Proposé par Hilarie Labelle Secrétaire par Eugène Géodillette
que Monsieur André Brassard soit mis en nomination comme Échivain du Canton Joly. Admis

Hilarie Labelle

Eugène Géodillette

Proposé par Hilarie Labelle Secrétaire par Eugène Géodillette que Monsieur Lucien Labonté soit mis en nomination comme Maire du Canton Joly

Hilarie Labelle Admis
Eugène Géodillette

Advenant l'heure de midi le présent déclaré
 l'assemblée close ont été mis en nomination
 Monsieur Arthur Labonte comme maire du
 Canton Joly et comme conseillers les Messieurs
 André Brassard Josephat Lanzon et Védrine
 Brousseau, je déclare que par acclamation
 comme Mme Monsieur Arthur Labonte et
 comme conseillers les Messieurs André Brassard
 Josephat Lanzon et Védrine Brousseau

Arthur Gedelotte
 Le 20^e election

J. P. Gedelotte
 Jeudi 20^e election

Le soussigné Arthur Labonte ayant été élu maire de la
 Municipalité du Canton Joly jure sur les Saintes Evangiles
 que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
 et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit en aide Arthur Labonte maire
 assurément devant moi à Labelle

Ce 20 Janvier 1931

J. Gedelotte

Le 20 Janvier

Le soussigné Josephat Lanzon ayant été élument élu
 Conseiller pour la Municipalité du Canton Joly jure sur
 les Saintes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les
 devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de
 ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide Josephat Lanzon

Assurément devant moi à Labelle

Ce 20 Janvier 1931

J. Gedelotte

Le 20 Janvier

Le soussigné André Brassard ayant été élu Conseiller pour la Municipalité du Canton Joly Jeure sur les Saintes Evangelies que je remplis bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité

ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labelle

Ce 20 Janvier 1931

H. Lébelotte

Sec. Trésorier

André Brassard

Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 20 Janvier 1931 à 9h00 de l'avant midi Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle succombe présent M^e Arthur Labonté Maire et M^m les Conseillers Hilaire Labelle Joseph Lavoie Arthur Transeau Henri Brassard André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r Arthur Labonté Maire

Il est ordonné statué et le conseil votant l'ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r Hilaire Labelle

Secondé par M^r André Brassard

Que le Secrétaire soit chargé de répondre à la lettre à propos du chômage et de donner tous les détails nécessaires pour ou déverser d'argent

affirme

Proposé par M^r Hilaire Labelle

Secondé par M^r Henri Brassard

Que la séance soit levée

Arthur Labonté maire

affirme

H. Lébelotte Sec. Trésorier

Le soussigné Louis Duboisville ayant été élu Conseiller pour la Municipalité du Canton Joly Jeure sur les Saintes Evangelies que je remplis bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et ma capacité

ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labelle

Ce 2 Février 1931

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Canton Joly

D'une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 Février 1931 à 9h heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e Arthur Labonte Maire et M^e les Conseillers Arthur Franeveur Louis Lubinville fils Hélaine Labelle Josephat Lauzon Andie Brassard Henri Brassard formant quorum sous la présidence de M^e Arthur Labonte Maire

Il est voté une déclaration de consolatrice par resolution comme suit

Proposé par M^e Arthur Franeveur

Secondé par M^e Josephat Lauzon

Que les minutes du 5 et 20 Janvier dernier soient acceptées et signées

Proposé par M^e Hélaine Labelle

Secondé par M^e Josephat Lauzon

Que M^e Louis Lubinville soit nommé pro loco vice

Proposé par M^e Hélaine Labelle

Secondé par M^e Henri Brassard

Que M^e Louis Lubinville Henri Godard Arthur Labonte soient nommés pour venir aux besoins des pauvres

Proposé par M^e Henri Brassard

Secondé par M^e Josephat Lauzon

Que les Messeurs suivants soient nommés pour venir en défenseur l'argent Rang et B Arthur Labonte et Hélaine Labelle Rang D^e St. Andreas Rang et Henri Godard Rang St Louis Lubinville et Josephat Lauzon Monte Brassard Auguste Brisson Monte Lauzon Pigot Lauzon Monte Franeveur Arthur Franeveur Monte Chaplein Hélaine Bruneau Rang et Pierre Solot

Proposé par M^e Hélaine Labelle

Secondé par M^e Josephat Lauzon

Que la démission de M^e Henri Brassard comme Conseiller soit acceptée

Proposé par M^e Andie Brassard

Secondé par M^e Louis Lubinville

Que l'audition des Comptes soit annulée à la séance de Mars pour avoir plus

Vocation et la compléter

adopter

Proposé par M^r Josephat Lauzon
Secondé par M^r Arthur Franeau
Que la séance soit levée

*Hélédillette Arthur Labante maire
See Nomina*

adopter

Municipalité du Canton Joly

Le Canada
Province de Québec
District de L'Isle-aux-Coudres
La convocation spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenu à la salle municipale des séances le 9 Février 1931 à 9h du matin, et devant de l'avant nommé. Conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Arthur Labante Maire et M^r M^e des Convilliers Louis Lubinville Hilaire Labelle Arthur Franeau André Brassard formant quorum sous la présidence de M^r le Maire. Il est ordonné et statué à ce conseil statut et ordonne les résolutions comme suit:
Proposé par M^r Louis Lubinville
Secondé par M^r Arthur Franeau
Que M^r Auguste Brisson soit nommé Conseiller en remplacement de M^r Henri Bureau dont la démission a été acceptée

Proposé par M^r Louis Lubinville
Secondé par M^r Hilaire Labelle
Que la séance soit levée

adopter

*Hélédillette Arthur Labante maire
See Nomina*

adopter

Le conseil Auguste Brisson ayant été élu Conseiller pour la Municipalité du Canton Joly Jura au des Saintes Ewangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et ma capacité
Ainsi que Dieu m'aider Auguste Brisson

Avant moi à Labelle

Le 19 Février 1931

Hélédillette

See Nomina

Canada
Province de Québec
District de L'Isle-aux-Coudres

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Canton Joly

La une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 19 Février 1931 à 9^h ½ heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Arthur Léonard Maire et M^r M^r les Conseillers Louis Lubinville Noétaire Labelle Gauthier Franeau André Brassard Auguste Brisson Joseph L'ouzon formant quorum sous la Présidence de M^r Arthur Léonard Maire
Et est voté et statué et en conseil statué et voté par resolution comme suit
Proposé par M^r Arthur Franeau
Secondé par M^r Louis Lubinville

Que M^r le Curé M^r le Maire et M^r Oscar Godard soient délégués et toutes les personnes intéressées qui se trouveront le jour de la délégation soient chargés de voir le Député et autres autorités Provinciales pour la Route Rang à la Mineure et la Route de la Macaza et que des dépenses des trois délégués ci-haut mentionnés soient payés par la Municipalité, et que les délégués soient aussi autorisés à s'introduire avec les autres Municipalités voisines pour participer à la même délégation

adopter

Proposé par M^r André Brassard

Secondé par M^r Joseph L'ouzon

Que les délégués soient autorisés d'offrir au nom du Conseil le montant de trois cent piastres du mille pour la confection et l'entretien de ces Routes

adopter

Proposé par M^r Auguste Brisson

Secondé par M^r Louis Lubinville

Que les délégués soient autorisés d'offrir au nom du Conseil le montant de cinq cent piastres pour la confection et l'entretien de ces Routes

adopter

Proposé par M^r Auguste Brisson

Secondé par M^r Arthur Franeau

Que la séance soit levée

adopter

Arthur Léonard maire
H. Hédiotte
Sec. trésorier

Municipalité du Canton Joly

Le Canada Province de Québec District de L'Assomption
 Une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 mars 1931 à 9 h heures et terminée de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e Arthur Labonté Maire et M^es les Conseillers Louis Lubinville, Arthur Francœur, Hilaire Labelle, Auguste Brisson, André Brassard formant quorum sous la présidence de M^e Arthur Labonté Maire. Le conseil a été établi et voté et il a été donné les résolutions comme suit
 Proposé par M^e Arthur Francœur
 Seconde par M^e Auguste Brisson
 Que les minutes du 2-9-1930 Terre dure soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par M^e Hilaire Labelle

Seconde par M^e André Brassard

Que le Secrétaire soit chargé de donner avis à tout les conducteurs d'avoir à retenir vingt cinq pour cent sur le montant qui leur soit afflué

adoptée

Proposé par M^e Hilaire Labelle

Seconde par M^e Louis Lubinville

Que le Conseil appuie la demande pour la Route St-Michel des Saints à Labelle

adoptée

Proposé par M^e Auguste Brisson

Seconde par M^e Arthur Francœur

Que l'audition des comptes de la Corporation du Canton Joly soit acceptée

adoptée

Proposé par M^e Hilaire Labelle

Seconde par M^e André Brassard

Que les personnes suivantes soient nommés devant la loi

Rang A J. P. Paradis

comme le 12-3-31 Rang B Joseph Brisson

assurément 6-3-31 D. E. F. Stanislas Millette

• Inv. L. Langlois Hugel Langlois

• Inv. Brassard Frédéric David

assurément 6-3-31 Inv. Chaléau Alain Brassard

• Brisson Urban Joseph Langlois

sur 28-3-31 • 1 et 2 Pine, Gbt

• Inv. Renard Georges Lamontagne

• Inv. Francœur Raoul Francœur

maisst 3-3-81

- ✓ Mentre de Fernand Poirier
- ✓ Inspecteur agraire Edouphon Phanard
- ✓ Luc Rivière
- ✓ Gardien d'enclos Adrien Cédilotte
- ✓ Agrarie Cormier
- ✓ Évaluateur Pacifique Labelle
- ✓ Louis Lubinville fils
- ✓ Joseph Lemault

adopte

Propose par M^r Hilaire LabelleSecondé par M^r Louis LubinvilleD'intrib le nom de Réal Menard sur le lot N° 16 Rang 4 et rebancher
celui de Eddie Rock

adopte

Propose par M^r Hilaire LabelleSecondé par M^r Louis LubinvilleQue la démission de M^r Isaphat L'eguzon comme conseiller du
Canton Joly soit acceptée

adopte

Propose par M^r Arthur FranssenSecondé par M^r Auguste Brisson

Que les Comptes ci-dessus soient acceptés et passés

✓ Abbad Maurier	13-93 -
✓ Godard Lumber Co	62-08 -
✓ Pierre Saindon	8-60 ✓
✓ Liderie David 1 poche patates	75 ✓
Louis Lubinville fils 5 poches	3-75 -
✓ Henri Lardand 6	2-75 -

adopte

Propose par M^r André BrassardSecondé par M^r Auguste BrissonQue le livret de caisse pour la Corporation du Canton Joly soit
envoyer à la Banque pour vérification

adopte

Propose par M^r Hilaire LabelleSecondé par M^r Auguste BrissonQue les inspecteur Anneais a tout les propriétaires de bonifier leur
Chemin avant de mettre le gravier

adopte

Propose par M^e Auguste Brisson
Secrétaire par M^e Arthur Franeveur
Que la séance soit levée

Arthur Labonte Maire adopté

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de L'Île-d'Orléans

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly régulièrement convoquée après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 13 mars 1981 à 9 h 30 heures et demie de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e Arthur Labonte Maire et M^e M^e les Conseillers Louis Lubinville, Noélie Labelle, Arthur Franeveur, André Brassard, Auguste Brisson formant quorum sous la présidence de M^e le Maire. Il est approuvé statué et le conseil statué et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^e Louis Lubinville
Secrétaire par M^e Arthur Franeveur

Que M^e Arthur Labelle soit nommée Conseillère pour le Canton Joly en remplacement de M^e Joseph Laugier dont la démission a été acceptée.

adopté

Proposé par M^e Auguste Brisson
Secrétaire par M^e Noélie Labelle
Que la séance soit levée

Arthur Labonte Maire adopté

Le conseiller Arthur Labelle ayant été élu membre du Conseil Municipal du Canton Joly pour six ans à l'évangelise que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité

C'est à ce que j'en ai fait foi

Assentiment devant moi à Labelle Arthur Labotte

Le 7 Avril 1981

JSC edito

Le Tresorier

Municipalité du Canton Joly

Canada
Province de Québec
District de L'Île-d'Orléans

D'une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly également convoquée par avis donné à tout les Conseillers, tenue à la salle ordinaire des séances le 17 mars 1931 à 9 h 30 heures et demie du matin conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Arthur Labante maire et M^{srs} les Conseillers Arthur Francœur, Hélaine Labelle

Proposé par M^r Arthur Francœur

Secondé par M^r Hélaine Labelle

Que la séance soit adjournée un quart d'heure et demie

adopté

Arthur Labante maire

Municipalité du Canton Joly -

Canada
Province de Québec
District de L'Île-d'Orléans

D'une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly comme suite à l'informement de 9 h 30 heures et demie conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r Arthur Labante maire et M^{srs} les Conseillers Louis Lubinville, Auguste Brossard, Arthur Francœur, Hélaine Labelle formant quorum sous la présidence de M^r Arthur Labante maire

Le secrétaire est statué que ce conseil statuté est donné par resolution comme suit

Proposé par M^r Auguste Brossard

Secondé par M^r Louis Lubinville

Que le Conseil soit autorisé de contracter une emprunt de \$ 2850 pour servir les huit cent cinquante piastres faire venir en aide au chômage ainsi que secours divers

adopté

Proposé par M^r Hélaine Labelle

Secondé par M^r Auguste Brossard

Que le Secrétaire soit chargé d'envier à M^r Prince Pét d'équiper à l'assemblée du mois d'Avril prochain

adopté

Proposé par M^r Auguste Brossard

Secondé par M^r Louis Lubinville

Que M^r R. Pét soit engagé pour faire l'audition des livres de la Corporation du Canton Joly au prix de une piastre et demie et l'honneur jusqu'au maximum de deux cent piastres à partir du 1^{er} Janvier 1928 au 1^{er} Janvier 1931

adopté

Proposé par M^r Hélaine Labelle

Secondé par M^r Auguste Brossard

Que la séance soit levée

adopté

Arthur Labante Maire
M. Labelle Secrétaire

Nous soussignés Arthur Labonté, Maire de la Municipalité du Canton Joly assavant pour et au nom de la dite Municipalité, en vertu de une résolution passée ce jour le 17 mars 1931 - et J. P. Léonard, Secrétaire des œufs de la dite Municipalité déclamis et nous enjalonns par les présentes à accepter comme finale l'adoption des œufs de la Municipalité, a été faite par Mr. J. Bédard

Arthur Labonté - maire

Bléidotte
Le mormur

1/4/31
Canada
Prov. de Québec
dist de Montréal

7 avril 1931
Municipalité du Canton Joly

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle Clarie le 7 avril 1931 à neuf heures et demie de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur Labonté Maire et messieurs les conseillers Louis Dubreuil, Hippolyte Labelle, Clotilde Francoeur André Brassard Arthur Labelle, Auguste Brisson, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire.
Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.

Souposé par le conseiller Loizeau Dubreuil
Secondé par le conseiller Clotilde Francoeur
Que les minutes des assemblées du 2, 13 et 17 mars soient acceptées et signées

7/4/31

Proposé par le conseiller Arthur Trancœur
 secondé par le conseiller Arthur Labelle
 Que M. Henri Godard soit nommé inspecteur
 des chemins en remplacement de Mons. Honoré
 Léoniste. Adopté

Proposé par le conseiller Auguste Brison
 secondé par le conseiller Nilarie Labelle.
 Que M. Eugène Léclerc soit nommé impa-
 teur de voie en remplacement de Monsieur
 Jste. Paradis. Adopté

Proposé par le conseiller Auguste Brison
 secondé par le conseiller Louis Jubenville
 Que Mons. Henri Valiquette soit nommé
 inspecteur de voie en remplacement de M.
 Stanislas Milouche.

Attendu que la forêt, sur laquelle un
 bas pourcentage de notre population
 dépendait en grande partie pour
 vivre, s'épuise de plus en plus
 dans notre région.

Que la crise que nous traversons
 actuellement rend la situation
 des plus difficiles pour nos cul-
 tivateurs et ouvriers en général.
 Que le Souriside nous est une source
 précieuse de revenus.

Que l'augmentation du nombre
 de sourisides entraînerait nécessaire-
 ment le développement de quel-
 ques industries additionnelles sur
 tout à proximité des bonnes rou-
 tes de communication avec les ch-
 emins de fer. Sont en aidant à nou-
 procura au marché local pour
 les produits de la ferme.

7/4/31

Que des groupes de plus en plus nombreux dans la Province semblent approuver le projet d'une route de communication entre la rivière Massawais et la route Montréal-Mont-Laurier à travers notre Parc National.

Que la construction d'une route partant d'un point, aux environs de St-Michel dans le comté de Berthier, longeant la rivière Massawais jusqu'aux environs du Lac Lypres dans le comté de Joliette pour se terminer dans le comté de L'Assomption au village de L'Assomption, nécessitant qu'environ trente milles de chemin nouveau, pour ouvrir au public un tracé des plus pittoresques de notre Province.

Que la construction de cette route cette année même aiderait sans doute à remédier au chômage en épissant tout en aidant beaucoup aux localités concernées.

Que la construction de cette route dans le comté de L'Assomption aiderait en même temps à faire mieux connaître notre comté.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Eugène Brisset secondé par le conseiller Louis Jubinville, et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et recommande fortement la construction de cette route cette année ou aussi tôt que possible et que copie de

7/4/31

cette résolution soit envoiée au député
Monsieur Lortie et lui demandant
de travailler à la réussite de ce pro-
jet aussi efficacement que possible
Adopté

Attendu que le conseil est d'avis
que : aucun développement qui
pourrait aider à fournir du tra-
vail à nos cultivateurs est à prévoir.
Que un grand nombre de nos cul-
tivateurs sont actuellement sans
emploi.

Qu'aucun moulin à scie est actuel-
lement ni ne sera en opération
l'été prochain.

Que la forêt sur laquelle un grand
nombre de nos cultivateurs dépendent
en grande partie pour vivre s'épuise
de plus en plus dans notre district.
Que nos routes de communications
avec les chemins de fer sont grande-
ment besoin d'être améliorées, ce qui aide-
rait grandement en toutes saisons à
disposer de nos produits à meilleur
compte tout en encourageant le tourisme
ainsi améliorant notre marché local.
Que l'amélioration de deux routes
cette année même serait des plus im-
portant pour notre localité, celle re-
liant Labelle à la Minerve d'une
distance d'environ quatre milles
et demi dans notre municipalité
et déjà sensiblement améliorée, et
celle de Macaza d'une distance
d'environ deux milles et demi dan-
nosre municipalité et d'améliorer
facile

7/4/31

Due dans le but d'obtenir ces améliorations cette année, notre conseil juge à propos d'offrir aux ministères de la Colonisation et de la Voie de souscrire jusqu'au montant de cinq cent dollars ($\$500.00$) du mille pour l'amélioration de notre route vers la Mineure et de trois cent ($\$300.00$) du mille pour celle de Moëza cette année de manière à ce que le déparlement de la voie en prenne l'entretien. L'impossible de l'obtenir autrement c'est à dire à meilleur compte.

Que copie de cette résolution soit adressée à notre Député Monsieur Pierre Lassie ainsi qu'aux Honorable Ministres de la Colonisation et de la Voie, les priant de bien vouloir coopérer pour nous assurer la confection de ces deux routes cette année.

En conséquence il a été proposé par le conseiller Louis Gabourie secondé par le conseiller Auguste Brisson que la présente résolution ci-haut soit adoptée

Adopté

Proposé par le conseiller Louis Gabourie secondé par le conseiller Auguste Brisson
Que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Henri Godard	\$ 27.50 -
Alfred Macinnes	\$ 19.50 /
P. G. Stogart	\$ 59.84 /
Joseph Daingdon percepteur	\$ 7.87 /
Godard Lumber Co. Ltd.	\$ 36.62 /
Clifford Léonie & Germain	8.00 /

7/4/31 Proposé par le Conseiller Louis Dubreuil
Secondé par le Conseiller Nélaire Labelle
Que la séance soit adjournée à 2 heures.

Arthur Labonté maire
M. Sébastien J. Légaré
Secrétaire

Canada
Prov. du Québec
Dist de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

7/4/31 Une session générale du conseil
municipal du canton du Canton Joly
comme suite à l'adjournement de l'assem-
blée de l'avant-midi, tenue à la salle
Alarie, mardi le 7 avril 1931 à 2 heures
de l'après-midi conformément aux dis-
positions du code municipal de la Provin-
ce de Québec à laquelle, session sont pre-
sents Mons. Arthur Labonté Maire et messieurs
les conseillers Nélaire Labelle, Arthur
Trancour, Arthur Labelle, Léonard Bea-
nard, Auguste Brisson, Louis Jubinville
le formant quorum sous la présidence
de son honneur le maire. Il est ordon-
né et statué et le conseil ordonne et statue
par résolutions comme suit.

Proposé par le conseiller Auguste Brisson
Secondé par le conseiller Louis Jubinville
Que l'audition des comptes de la Muni-
cipalité du Canton Joly fasse par Mr P.
Bedard soit acceptée et que il lui soit
alloué et payé la somme de \$200.00 dix-huit
dollars, à la condition de donner les
informations requises à la demande du
conseil sans charge additionnelle, et
que la Municipalité garde son recours

7/4/31 contre l'ex. secrétaire Mons. Béchotette pour taxes qui pouvoient avoir été perçues et pas entières au titre de Caisse.

Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Tigranour secondé par le conseiller Arthur Labelle que M. Alfred Belisle soit engagé comme Secrétaire-Tresorier pour la Municipalité du Canton Joly, pour travaux généraux d'un Secrétaire-tresorier tel que spécifiés par la loi, inclus la vente des montées et répartitions sur les dites-montées et ce au prix de \$22,
deux cent vingt cinq francs avec en plus \$25.00 Singt-king dollars pour allocation et entretien du Bureau du Conseil devant fournir tous les timbres blancs, papier et papeteries nécessaires pour ses opérations. *Adopté*

Proposé par le conseiller Auguste Beisson secondé par le conseiller Louis Dubreuil fils que M. Alfred Belisle Secrétaire-Tresorier de cette Municipalité, soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton Joly, tous chèques à être tirés sur les fonds et dépôts en Banque au crédit de la dite-Municipalité du Canton Joly, à partir de cette date ce septième jour du mois d'Avril mil neuf cent trente et un.

Adopté

Proposé par le conseiller André Beaillard secondé par le conseiller Auguste Beisson que le Secrétaire J.B. Béchotette soit chargé de livrer les livres et tous documents appartenant à la Municipalité du Canton Joly.

7/4/31 au nouveau secrétaire Alfred Léblanc

Proposé par le conseiller Auguste Brisson
Secondé par le conseiller Adélard Labelle
Que la séance soit adjournée à jeudi
le 9 courant Adopté

Alfred Léblanc
secrétaire
Arthur Labelle maire

Leamada
Côte d'Aubrée
Arrondissement de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

9/4/31 À une session régulière du Conseil
Municipal du Canton Joly, comme suite
à l'adjournement du 7 avril 1931, tenue
à la salle d'Élégie jeudi le 9 avril 1931
conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec, à la-
quelle session sont présents Monsieur Arthur
Saponec maire et messieurs les conseillers
Alphonse Trancœur, Louis Duboisville,
Auguste Brisson, Adélard Labelle, Adélard
Labelle formant quorum sous la prési-
dence de son nommé le maire. Il est
ordonné et statué et le Conseil statué et
ordonné par résolutions comme suit.

Proposé par le conseiller Louis Duboisville
Secondé par le conseiller Adélard Labelle
Que le secrétaire soit autorisé de régler
les envoisages de taxes municipales au moyen
de billets à trois mois passés avec les
contribuables, à la corporation avec intérêt de 5% Adopté

Avis de motion est donné par le

9/4/31 Conseiller Arthur Labelle qui à la prochaine séance générale de ce Conseil, il sera soumis un règlement établissant l'imposte immobilière annuelle spéciale de cinq francs^{5%} par lot ayant front sur la route légale où qui deviendront dans l'avenir rues, sur telles routes à l'instruction du gouvernement.

Adopté

1½ %

Projet de motion est donné par le Conseil le Dr Ernest Transon qui à la prochaine séance générale il sera soumis un règlement établissant le prélevé pour l'année courante à une cent et demie dans la partie (1½ %)

Suggéré par le Conseiller Hilaire Labelle secondé par le Conseiller Arthur Labelle que le numéro 6 change en séance du 4 août 1930 soit porté comme valeur imposable au nom de Donat Valiquette

Adopté

Suggéré par le Conseiller Hilaire Labelle secondé par le conseiller Gustave Biron que le Conseil annule la résolution passée en séance du 17 mars 1931 à l'apurement de 9.30 a.m. au sujet de contracter un emprunt au montant de \$ 2850.00 pour venir en aide au Chomey et que cette résolution soit remplacée par la suivante

Attendre que cette municipalité a été autorisée par le ministre des travaux publics et du travail à faire des travaux pour une somme n'excédant pas \$ 3000.00 aux fins de remédier

9/4/31

au chômage dans la municipalité.
Attendue que 80 % de ce montant soit
\$ 2,400. Ce sera payé par le gouvernement
fédéral et le gouvernement de la province
et que 20 % soit \$ 600.00 soit être payé
par la corporation.

Attendu qu'en vertu de la Loi d'aide
aux chômeurs 1930 (21 George V Chap 2).
cette corporation peut contracter un em-
prunt jusqu'à concurrence de cette
somme.

Emprunt re:
Chomage autorisé

À ces fins, il est par le présent règle-
ment statué et décreté comme suit:
1° La municipalité du Canson Joly est
autorisée à emprunter temporairement
selon les besoins et en attendant le
paiement - de la part des gouvernements
fédéral et provincial, une somme n'ép-
pasant pas \$ 3 000.00. Cet emprunt
pourra être fait au moyen d'un ou
de plusieurs billets signés par le
maire et contresignés par le secrétaire
des Trésoreries. Le ou les dits billets d-
ront être payés avec les sommes
qui seront reçues des gouvernements
fédéral et provincial comme étant
la part des dits gouvernements dans
le coût de ces travaux. Un taux n'ép-
pasant pas six pour cent par année
d'intérêt, sera payé sur les dits bills.
Cet intérêt sera payé à même les fonds
généraux de la municipalité.

2° Pour rencontrer le paiement de
la part de la municipalité la
corporation est autorisée à emprunter
une somme n'excédant pas \$ 600.00
par billets signés par le maire et com-

- 9/4/31 ✓ Avis signé par le secrétaire-trésorier à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an et 3° La part de la municipalité soit \$600.00 de même que les intérêts sur la dite somme seront payés à même les fonds généraux de la Municipalité.
- 4° Le produit de ces billets ou de ce billet d'emprunt temporaire, ainsi que le montant de \$2,400.00 qui sera versé par les gouvernements fédéral et provincial devront être employés exclusivement aux fins de remédier au chômage dans la municipalité ; le tout conformément au contrat intervenu entre la Municipalité et les gouvernements fédéral et provincial.
- 5° Le présent règlement entrera en vigueur dans les trente jours.

Proposé par le conseiller Arthur Francoeur
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter des codes municipaux pour tous les conseils d'un pour le Secrétaire Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hilaire Labelle
Qu'un avis soit envoyé à Mons. Théophile Miljous d'aller visiter la clôture de la Montée Miljous. Mons. Miljous s'engage d'aller le chercher et reconduire l'inspecteur chez lui

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que la séance soit levée Adopté

Arthur Labelle maire

Aly Lépine
Secrétaire-trésorier

4/5/31

Nous vous remercions, Messieurs P. Hamard
Inspecteur Agraire, Joseph Lavoie Directeur
Général de l'Office et Eugène Beaulieu Directeur
d'Inspecteur de voirie, pour nous que nous
complissons bien et fidèlement notre charge
honnêtement et au meilleur de notre
jugement et connaissance.

Comme que dire nous soit en aide

Assurement devant moi @ Telegraph Station
Lavelle ce quatrième jour de mai de l'an
Mai mil neuf cent trente et un à Lévis en Géatit

4/5/31

M. Silvio
See. Lévis

Levada
C. & Dubre
du Montcalm

Municipalité du canton Joly

Une session régulière du conseil
municipal du canton Joly, tenue à la
salle ordinaire des séances, lundi
le 4 mai 1931, conformément aux dis-
positions du Code Municipal de la Provin-
ce de Québec, à laquelle session sont
présents, Monsieur Arthur Lafontaine et
messieurs les conseillers, Arthur Tren-
cœur, Hilaire Labelle, André Brassard
Auguste Bisson, Louis Dubreuil fils
Arthur Labelle, formant quorum
sous la présidence de son Altesse le Maire.
Il est ordonné et statué et le Conseil
statué et ordonné par résolutions comme sui-

Proposé par le conseiller Louis Dubreuil fils
secondé par le conseiller Arthur Labelle
Et une demande de remboursement.

4/5/31 dy billet de #1400.00 fait à la commission scolaire soit adressé à la commission scolaire ans demande d'y voir aussitôt possible

Adopté

Proposé par le Conseiller Nilaie Labelle
Secondé par le conseiller Auguste Brison
Que le secrétaire soit averti de renouveler, la Police d'Assurance couvrant ses responsabilités envers la Municipalité au montant de #2000.00 c'est-à-dire jusqu'à concurrence de ce montant.

Adopté

Proposé par le conseiller Nilaie Labelle
Secondé par le Conseiller Léonard Grizard
D'un offre au montant de #50.00 soit fait au lendemain du Village de Labelle pour le loyer annuel de sa sur la Municipalité.

Adopté

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Nilaie Labelle
Que les comptes suivants soient acceptés et payés, et chargés aux intérêts

François Genet

#4.15 P

Cathus Transeau	François Genet	Audition	15.00 P.
Montée longue #12.00	Joseph Brison		16.20 P.
Frontières #50.00	Donat Valiquette	montée brizard	26.00 P.
Cauf. #62.00	Donat Valiquette	comptes Ent frontières	25.00 P.
Ar. Le	Prem lelot	montée long d.	3.50 P.
charre	Prem lelot	lots corporacion long d.	7.20 P.
	X. Fernand	l'avenir 10/4/31 monté	5.-

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par le Conseiller Arthur Transeau
Que les minutes des assemblées des 7 à 10 h a.m. et 7 à 8 h p.m. et au 9 avril soient acceptées et signées.

Adopté

4/5/31 Proposé par le conseiller Arthur Francoeur
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Sur le règlement no 65 établissant la
taxe publique pour l'année 1931 à une
cent et demie dans la partie 1/2 % soit
homologué et signé. Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Francoeur
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Sur la séance soit levée. Adopté

Appelé, Arthur Labouleau
sec. trésorier

1/6/31

Municipalité du canton Joly

À une session régulière du Conseil
municipal du canton Joly, tenue à l'heure
et au lieu ordinaire des séances lundi
le 1^{er} juin 1931, conformément aux dis-
positions du Code municipal de la Provin-
ce du Québec à laquelle session sont
présents, monsieur Arthur Labouleau
et messieurs les conseillers Louis Dubu-
ville, Hilaire Labelle, Arthur Labelle
formant quorum sous la présidence
de monsieur le maire. Il est ordon-
né et statué, et le Conseil statue et ordon-
ne par résolutions comme suit

Proposé par le conseiller Louis Dubuville
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
L'unanimité ayant donné à monsieur Arthur
Francoeur, de voir à continuer im-
mediatement les travaux en rapport
avec le chômage, c'est-à-dire à étendre
le gravier, appelle

1/6/31 Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Louis Jabinville
Que la proposition dat N° 33 étant d. soit
porté au vote au nom de Jules Paquette

Adoptée

Proposé par le conseiller Louis Jabinville
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les minutes de l'assemblée de mai
soient acceptées et signées. Adoptée

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
Secondé par le conseiller Louis Jabinville
Que Monsieur Henri Trudel soit nommé
Inspecteur de Voie en remplacement
de M. Raoul Francoeur démis de ses
fonctions, par la présente résolution.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Louis Jabinville
Que Monsieur Eugène Léonard soit notifié
immédiatement d'avoir à donner avis
aux propriétaires de bomber leur che-
min là où il sera nécessaire.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hilaire Labelle
Que la requête présentée concernant
la montée Milporeau sujet de la clôture
soit prise en considération et remise
à la prochaine assemblée. Adoptée

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
Secondé par le conseiller Louis Jabinville
Que les comptes suivants soient acceptés
et payés :
Raoul Labelle monsieur Milporeau \$ 2.00 P.
Pierre Saundon lemons due \$ 1.00 - P.
Léonard Fugere Ent. frontière 10.00 P.

1/6/31

	Pont Steeves	charge	\$ 7.00 ^s p.
	Fransois Menet		\$ 1.38 ^s p.
	Louis Desnoille Jr		12.50 ^s p.
	Montee Besson & Doban, J. Lavoie		58.40 ^s p.
"	L'gezon	charge	35.00 ^s p.
"	Besson	charge	29.00 ^s p.
"	Wilfours	charge	8.50 ^s p.
"	Doban	charge	\$ 18.00 ^s p.
	Hodard Lumber	boids	.35 ^s p.
"	"		9.99 ^s p.
"	"		20.94 ^s p.
	Lynderie Davis		.75 ^s p.
	Montee Lechapleau	charge	45.00 ^s p.
	Montee Renard	charge	21.90 ^s p.
	Propose par le conseiller Belacie Labelle		
	Seconde par le conseiller Arthur Labelle		
	Tue la seance soit levee		

Adoptee

Arthur Labelle maire
Belacie Labelle vice-maire

Municipalite du Canton Joly.

Leonardo
C. et d. Quebec
Dist de Montreal

8/6/31

Il une session speciale du Conseil Municipal du Canton Joly. reguillier-
ment convoquée par Monsieur le maire
au sujet des questions suivantes,
Changement d'inspecteur de police
L'asseneur, Travaux de voirie,
Repartitions des montees, Question
du rapport avec le chômage, et apres
avoir préalablement donné à tous les
conseillers, l'assemblée est tenue
lundi le 8 juillet 1931 au lieu et à
l'heure ordinaire des séances confe-
mément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Quebec

8/6/31 à laquelle session sont présents
 Monsieur Arthur Labonté maire et mes-
 sures le conseiller, Nilaire Labelle,
 Louis Dubreuil, Léonard Fréchette
 Arthur Labelle formant quorum sous
 la présidence de son honneur le maire.
 Il est ordonné et statué et le Conseil
 statué et ordonné par résolutions
 comme suit.

S'oppose pas le conseiller Nilaire Labelle
 Seconde par le conseiller Louis Dubreuil
 que Monsieur Henri Tiliat succède en
 fonction comme inspecteur d'arrondis-
 sement de voies, malgré des objec-
 tions de certains intéressés. Excepté

je soussigné Stanislas Milgours
 accepte la clôture de la nouvelle
 montée Milgours dans les conditions
 et état qu'elle se trouve actuellement
 pour un terme de dix ans à partir
 de cette date. Je m'engage de plus
 à ne point demander de nouvelle
 clôture dans le délai donné, et ce à
 conditions que les intéressés de la
 dite ^{Montée} Milgours renouvellement les pi-
 gments qui devront être renouvelés.
 durant ce terme de dix ans
 Signé ce huitième jour de juillet An
 mil neuf cent trente et un

Stanislas Milgours
 Léonard Arthur Labonté maire
 Nilaire Labelle
 le trésorier

Salaire établi
L'opposé par le conseiller Philo Labeille
pour travaux de
voie.

Sur le salaire pour travaux municipaux,
de voirie, montée, etc soient
fixés comme suit.

Un homme 42.00 par jour
1 homme et un cheval 3.00 " "
1 " " deux chevaux 4.00 " " Adopté

L'opposé par le conseiller Arthur Labonté
Secondé par le conseiller Philo Labeille
Que la séance soit levée

Arthur Labonté maire
Alfred Léblanc secrétaire

Municipalité du canton Joly

Jeanada
Cross Lake
Nord de Montcalm

À une session spéciale du Conseil
Municipal du canton Joly, régulièrement
convocée par monsieur le maire au
sujet des questions de voirie toutes,
chemins aménagés, entre autres
Route-Macaza-Labeille, et après avo-
ir préalablement donné à tous les con-
seillers et intéressés, l'assemblée
est tenue au lieu et à l'heure ordi-
naire des séances du dit Conseil
jeudi le 18 juin 1931, conformément
aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec, à laquelle
sessions sont présents, monsieur
Arthur Labonté maire et messieurs
les conseillers Louis Lubinville, Philo
Labeille, Arthur Turcotte
formant quorum sous la présidence

de son honneur le maire, Il est
ordonné et statué et le conseil statue
et ordonne par résolutions comme
suit.

Proposé par le conseiller Louis Joubinelle
secondé par le conseiller Hilaire Labelle.
En l'apres considération de l'amélioration
c. a. d. préparation à recevoir le gravier
du chemin Macaza Labelle. Le conseil
de même que la majorité des citoyens
s'en tient à l'offre faite déjà pour la
somme de \$300.00 du village à condition
que le gouvernement prenne l'entretien
du chemin à sa charge. étant compris
que les travaux à faire tel que drainage
pondéaux, pont, et autres travaux de
préparation pour ce chemin seraient
très suspicieux

Adopté

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
secondé par le conseiller Arthur Francoeur
Que le lot n°9 du rang soit porté au
nom de Léo Milvoire et annuler celui
de Stanislas Milvoire.

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
secondé par le conseiller Louis Joubinelle
que la séance soit levée

Adopté

Arthur Labonté - maire

H. Labelle - secrétaire

6/7/31

Canada
Province
dit à MontcalmMunicipalité du canton Joly.

À une session régulière du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit conseil lundi le 6 juillet 1931 conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Arthur Labonté maire et plusieurs le conseiller Arthur Labelle, Louis Lubinville le défaut de quorum ayant été constaté il a été proposé par le conseiller Louis Lubinville secondé par le conseiller Arthur Labelle que la séance soit adjournée à trois heures. Ainsi

Arthur Labonté maire
Cyprien Lubinville secrétaire

6/7/31

Canada
Province
dit à MontcalmMunicipalité du canton Joly.

À une session régulière du conseil municipal du canton Joly comme suite à l'adjournement du 6 juillet 1931 à trois heures, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. À laquelle session sont présents Monsieur, Arthur Labonté maire et plusieurs les conseillers Louis Lubinville, Arthur Labelle, Auguste Brusson. Formant quorum sous la présidence de son honneur le maire il est ordonné et statué et le conseil ita-

6/7/31 tue et ordonne par résolutions comme suit
 Propose par le conseiller Arthur Labelle
 Secondé par conseiller Louis Dubreuil fils
 Que les minutes des assemblées du
 1^{er} 8^{me} et du 18^{me} Juin 1931 soient
 acceptées et signées.

Propose par le conseiller Louis Dubreuil
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle.
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés :
 Fernand Pencinet \$ 5.00^p.
 Fernand Pencinet \$ 6.00^c.
 Fernand Pencinet \$ 4.00^c.
 Henri Tiliatrault via polaris. \$ 6.50^p.
 Fond de l'assise 10 francs \$ 12.00^p.
 Fernand Pencinet à l'hômage & Roland. \$ 4.80^c.
 Louis Dubreuil fils \$ 45.00^p.
 Henri Tiliatrault payable par Denmat \$ 11.56^v.

Propose par le conseiller Léopold Dubreuil
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle.
 Que la séance soit ajournée à lundi
 le 20 juillet 1931 à neuf heures a.m.
Adopté

20/7/31
 parado
 Louis Dubreuil
 dit de Montcalm

Arthur Labelle maire
 Alphonse Léonard secrétaire
Municipalité du Canton Joly
 Une session régulière du conseil
 municipal du canton Joly, comme
 suite à l'ajournement du 6 juillet
 courant. L'assemblée est tenue au
 lieu et à l'heure ordinaire des sénan-
 ces au dit conseil, conformément

x Lundi le
 20 juillet 1931
 A.D.L.

20/7/31 aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs Arthur Labonté maire et mesme les conseillers Arthur Tremblay, Nilaire Labelle, Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de son honneur le maire.
Il est ordonné et statué et le Conseil statué et ordonné par résolutions comme suit

Proposé par le conseiller Nilaire Labelle secondé par le conseiller Art. Tremblay que le Conseil approuve la présente résolution les réponses données dans le questionnaire et signé par le maire concernant la garantie du Secrétaire à l'Assurance Fidelity Inv. Co.

Adopté
Proposé par le conseiller Arthur Labelle secondé par le conseiller Nilaire Labelle que le Conseil Municipal du canton d'Emply s'engage de payer 25% du coût des travaux L'isle-Macay-Labelle dans le Canton Joly, jusqu'à concurrence de \$500.00 comme étant la part de la Municipalité. Les travaux devant être faits et exécutés par le ministère de la voirie aussitôt que possible en employant de préférence les gens de la Municipalité.

Adopté

Propriétaires attachés à la Montagne Francoeur.

Proposé par le conseiller Nilaire Labelle secondé par le conseiller Arthur Tremblay que les propriétaires de lots dans la localité à partir du club enchassent jusqu'au

deunes propriétaires de ce rang, soit attaché
à la montée Francoeur. Adopté

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
secondé par le conseiller Arthur Francoeur
Que les changements suivants, en rapport avec la révision du rôle 1931 soient
faits.

Lots no. P. 27 - 28 - 29 Porté au nom
de dame Eugenie Lelaine

Lot no 34-35 à Adelard Burnet augmenté
sur bâtières de \$50.00

lot P.27, P.28 Jés Landon pl. augmenté sur
Bâtière de 150. Total Env. \$550.00

Hélène Brousseau Lot N^o 36 déduction sur
bâtières de \$25.00 Des Totale \$675.00

Lot no. 36-37 Porté au nom de Wilfrid Champagne

Lot no 4 Porté au nom de M^e Forget, autre
fois au nom de Charles Demourlin

Part no 33 à Wilfrid Champagne porté au nom
de Jules Lagacé & Redent à 250.00 Env
Adopté

Proposé par le conseiller Arthur Labelle
secondé par le conseiller Hilaire Labelle.
Que la séance soit levée

Clément Labant maire

Appelé le 1^{er} Juillet

3/8/31
Jeanette
Pierre Dubois
dit de Montalba

Municipalité du canton Joly.

La 1^{re} session régulière du Conseil Municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil, leundi le 3 août 1931, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Arthur Labonté maire et messieurs les conseillers, Arthur Francoeur Hilaire Labelle, Louis Lubinville formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonné par résolutions commencent.

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle secondé par le conseiller Arthur Francoeur
Que les minutes des assemblées du 6 et du 20 Juillet soient acceptées et signées
Moyen de Compte de \$6.⁵⁰ le monte Francoeur adoptée
Proposé par le conseiller - H Labelle
secondé par le conseiller Louis Lubinville
Que ce conseil prenne arrangement avec M. P. G. Forget pour racheter la propriété de M. Wilfrid Machabée lot no. 1881 no 25 rang N. vendue pour taxes par erreur en 1930 afin que cette propriété puisse être vendue suivant la loi de Mme Machabée
Le conseil devra payer tous les frais de retrait, contrats, etc.

Que le secrétaire soit également autorisé à signer pour et au nom du Conseil tous documents se rapportant à la vente de cette propriété ci-haut

Voir folio 272

3/8/31 Proposé par le conseiller G. Francoeur
secondé par le conseiller Louis Dubreuil
Que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Régime d'Assurance Union Fidelity	1. 55
Telephone à l'Ammoniacation	20
Corp Village Labelle	3. 30
André Brassard remise de la somme payé pour loute en 1927 le regl. 61 = 10 ⁰⁰	
Cet compte de Joseph Besson	.50 + 0 .50
Intérêt ps Clément	84. 43

Proposé par le conseiller Thelaine Labelle
secondé par le conseiller Louis Dubreuil
Que le maire et le secrétaire soient
 autorisés de régler l'affaire à Bleedelot
 loute les remboursement suivant
 rapport d'audition déductions faites
 de toutes réclamations que la muni-
 cipalité pourrait avoir contre le
 dit Bleedelot, et obtenir de l'ex-
 secrétaire si possible transfert pour
 la dette de Commission scolaire.

Proposé par le conseiller G. Francoeur
secondé par le conseiller L. Dubreuil
 Que la séance soit levée

Adopté

Arthur Labonté maire
Aubélie Se. Trs.

Canada
Prov de Québec
Dist de Montréal
8/9/31

Municipalité du canton Joly

A une session générale du conseil municipal du canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit conseil, lundi le 8 septembre 1931 conformément aux dispositions du règlement municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur Arthur Labonté maire et monsieur Arthur Labelle conseiller n'ayant pas quorum, l'assemblée n'a pas eu lieu et est adjournée à vendredi prochain le 11 septembre @ 9 heures a.m.

Attesté Artur Labonté Maire
Appelé le 11/9/31

11/9/31
Canada
Prov de Québec
Dist de Montréal

Municipalité du canton Joly

A une session générale du conseil municipal du canton Joly, comme suite à l'adjournement du 8 courant tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit conseil vendredi matin à neuf heures, a.m. conformément aux dispositions du règlement municipal de la province de Québec à laquelle session sont présentes

monsieur Arthur Labonté maire et messieurs les conseillers Arthur Labelle Louis Jubinville fils & Hélène Labelle formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Il est ordonné et statué et le conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Après une entente conclue entre la Municipalité du Canton Joly, représentée par tous ses membres présents et Monsieur J. Sté Léodolte Ex-secrétaire-trésorier de la dite Municipalité est convenu et arrêté l'intente suivante,

Le dit J. Sté Léodolte réclame à la Municipalité du Canton Joly la somme de \$ 937.76 Neuf Cent Trente-sept et soixante-sept francs. Etablit d'après une audition des livres de la dite Municipalité faite par M. J. Sté Léodard en date du 31 juillet 1931. Sur un montant de \$ 166.75 de surplus des dépenses sur les recettes et une somme due sur salaire de \$ 72.90 le tout due au dit J. Sté Léodolte. Et la différence à \$ 937.26 soit \$ 698.11 en argent à la Banque canadienne nationale à L'Amourie ajoie par le dit J. Sté Léodolte au crédit de la dite Municipalité formant montant de la réclamation de \$ 937.76, lequel montant de \$ 937.76 la Municipalité du Canton Joly reconnaît devoir au dit J. Sté Léodolte.

Pour la présente entente, Monsieur J. Sté Léodolte accorde la Municipalité du Canton Joly, de toutes réclamations quels que peuvent survenir à l'avenir et déclare et reconnaît comme définitif le règlement présent et suivant.

La Municipalité déduit un montant de \$ 500.00 Cinq cent piastres en accompagnement sur un billet de \$ 1400.00

11/9/31

Mil quatre cent quatre vingt, transigé
par la Commission scolaire de la Mairie
té en faveur de la municipalité du
Canton Joly, lequel montant de
\$4500.00 moins cent piastres devait
apparaître comme recette au crédit
de la municipalité du Canton Joly
et n'avait pas été porté constaté
au livre de caisse.

En plus un second montant de
\$64.69 soixante quatre piastres et
soixante neuf sous produit de
recus qui ont été fournis pour taxes
etc. et qui n'ont pas été crédité à
la dite municipalité. Est une
soixième. Reste donc une balance
\$373.07 pour lequel montant un
chèque de trois cent soixante-treize
et sept sous est émis par la dite
municipalité en faveur du dit
dit créditotte.

Ces les parties ont signé, ce onzième
jour de septembre mil neuf cent trente
(un 11/9/31)

Avec l'assentiment

Arthur Labonté maire

Hélène Labelle

Arthur Labelle

Louis Dubreuil

Cey scellier des termes

Signé par le Conseiller Gérard Labelle
Second à la Commeille Louis Dubreuil p
Que la présente entente de la municipalité
du Canton Joly et M. J. Bécaudot. Des
clamations de 937.70 soit accepté.

Adoptée

Proposé par le Conseiller Hélaine Labelle
Secondé par le Conseiller Louis Jibouville fils
Que les comptes suivants soient acceptés
et payés

Adopté par la majorité. Mme Jean Ob. 5.60\$
Commission Scotiaco Nativite Ram. Taxe. #182. 05\$
Corporation du Léonté. #35.00\$

Proposé par le Conseiller L. Jibouville fils
Secondé par le Conseiller Hélaine Labelle
Qu'un avis soit donné à l'inspecteur
agricole de donner avis aux propriétaires
à partir du 21 au no 14 d'avril
à nettoyer le ruisseau en enlevant
tout ce qui peut nuire au cours d'eau

Adopté
Proposé par le Conseiller Hélaine Labelle
Secondé par le Conseiller L. Jibouville fils
Que les sièges des Messieurs Auguste
Lescion et André Brassard Conseillers
soient déclarés vacants

Proposé par Gédre Labelle Conseiller
L. Jibouville, père Secondé " Louis Jibouville fils "
Que Monsieur Louis Jibouville père
soit nommé conseiller au siège
de Monsieur Auguste Lescion

Proposé par le Conseiller Hélaine Labelle
Secondé par le Conseiller Gédre Labelle
Que Monsieur Henri Brassard
soit nommé conseiller en remplace-
ment de M. André Brassard.

Proposé par le Conseiller L. Jibouville fils
Secondé par le Conseiller Arthur Labelle
Que la séance soit levée
Arthur Labelle Maire

Municipalité du canton Joly

Je soussigné Louis Lubinville pire ayant été nommé conseiller pour la Municipalité du canton Joly, jure des saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assumente devant moi

le 18^e juillet à Septembre

Mil neuf cent trente et un. Louis Lubinville pire

Elly Sédile

sec. trésorier

Leonard
Prov de Quebec
dit de Montcalm
51/03/31

Municipalité du canton Joly

À une session générale du Conseil Municipal du canton Joly, tenue au hure, et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil, lundi le 5 octobre 1931, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur Arthur Labonte, maire, et messieurs les conseillers, Louis Lubinville pire, Clémence Labelle, Arthur Jeancoeur, Arthur Labelle, Louis Lubinville pire, Henri Brassard formant quorum sous la présidence de son honneur le maire.

Il est ordonné et statué et le Conseil statué et ordonné par résolutions commes suit

51,031^v Proposé par le Conseiller Louis Jabinville fils
secondé par le Conseiller Arthur Francoeur
Que ce Conseil accepte de payer la
somme de \$107.20, en remboursement
des arants déboursés par le Forger
le Laitis lot N° 25 N du rang H. vendus
par erreur en 1920, et frais de rési-
lation de vente de Mme R.B. & Arthur
Forger à Alfred Mahebée, domes-
tico Notaire Monroquette etc.

Que le secrétaire soit et est auto-
risé à signer tous actes nécessai-
res à cette fin au cas où M. Forger
ne voudrait traiter qu'avec ce Conseil

^{Adopté}
Avis de motion est donné par le
Conseiller Louis Jabinville fils
Pour la prochaine assemblée il
sera soumis un règlement auto-
risant une licence d'être dans
les endroits de villégiature de la
Municipalité Leanton Joly. ^{Adopté}

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle
secondé par le Conseiller Louis Jabinville fils
Que les minutes des 8 et du 11 Septem-
bre soient acceptées & signées ^{Adopté}

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle
secondé par le Conseiller Arthur Francoeur
Que la liste électorale pour 1921, après
examen, est et soit acceptée ^{Adopté}

Proposé par le Conseiller Louis Jabinville fils
secondé par le Conseiller Arthur Francoeur
Que des procédures judiciaires soient
prises après un avis de cinq jours

5/10/31 Contre ceux qui auront des aversements de taxes municipales, spéciales etc. Diflée

Suggéré par le Conseiller H. Dubois fils.
Secondé par le Conseiller Arthur Labelle
Que les comptes suivants soient acceptés
et payés.

H. Dubois	\$ 1.09	P
Gouvernement du Nord.	7.80	P
Primes lot. lots min.	\$ 5.60	P
Lucien Lemire 109 Estim.	7.00	P
J. P. Doyon Nouvelles 28-29	3.00	P

Suggéré par le Conseiller Hilaire Labelle
Secondé par le Conseiller Arthur Labelle
Que la séance soit levée
Arthur Labonte main

Appeler le trésorier

Canada Municipalité du Canton Ily.
Prov. de Québec
Dept de Montcalm. À une session générale du Con-
seil municipal du Canton Ily.
2/11/31 tenue au bureau et à l'heure ordinaire.
des séances du dit conseil leundi
le 2 Novembre 1931, conformément
aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec à laquelle
session sont présents Messieurs les Conseillers
Arthur Labelle et Hilaire Labelle
le défaut de quorum ayant été constaté
il a été proposé par le Conseiller Hilaire
Labelle, secondé par M. Arthur Labelle que
la séance soit adjournée à un heure p.m.
Admissible

Canada Municipalité du Canton de
 Province du Québec à la date du 2/11/81
 à Montréal Première session générale du
 Conseil Municipal des Cantons-de-l'Est
 commençant à l'appellement des
 neuf heures avant-midi, l'assem-
 blée est tenue au lieu ordinaire
 des séances du dit conseil, à
 une heure p.m. lundi le 2 novem-
 bre 1881. Conformément aux dispo-
 sitions du Code Municipal de la
 Province du Québec à laquelle
 session sont présents Monsieur
 Arthur Labonté et messieurs
 les conseillers Blaize Labelle
 Arthur Labelle, Arthur Trudoux
 Louis Lubinville fils, Louis Ju-
 binville père, Henri Brassard
 formant quorum sous la prési-
 dence de son honneur le maire.
 Il est ordonné et statué et le
 Conseil statué et ordonné par
 résolutions comme suit

Il est proposé par le Conseiller Lubinville fils
 " secondé par le Conseiller Arthur Trudoux
 que les minutes du 5 octobre soient
 acceptées et signées Adopté

Conditions de l'opposition par le Conseiller Lubinville fils
 contre des montées proposées par le Conseiller Arthur Labelle
 Que toutes les montées soient vendues
 pour entretien d'hiver 1881-1882, aux
 conditions suivantes, les dites montées
 devront être entretenues avec un che-
 leau capable de tracer un bon chemin
 et devront être ouvertes avec une
 charre le printemps Adopté

✓ Proposé par le Conseiller Louis Lubinville
 Secondé par le Conseiller Blaise Labelle
 Que le règlement no autorisant
 la vente du vin et de la bière dans les
 endroits de villégiature de la Municipalité
 soit homologué et signé par le Maire
 et secrétaire-trésorier, puis devra
 être soumis aux électeurs de cette
 municipalité pour approbation ou des-
 probation si y a lieu. Adopté.

✓ Proposé par le Conseiller Louis Lubinville
 Secondé par le Conseiller Henri Brassard
 Que M. Joseph Lavoie soit autorisé
 de faire les travaux nécessaires sur
 les lots 19 - 20 - et 26 en élevant les
 roches visibles et à renouveler calvets.
 Boncaut. Adopté.

Proposé par le Conseiller Louis Lubinville fils
 Secondé par le Conseiller Blaise Labelle
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés.

Pierre Leblot montée	416.00
Pierre Leblot corporation	16.00
Henri Trilatiault montée	6.50
Fernand Poncineau .. H.	1.00

Proposé par le Conseiller Henri Brassard
 Secondé par le Conseiller Louis Lubinville fils
 Que la séance soit levée. Adopté.

Lubinville Arthur Labant Mair
 sec. trésorier

Canada
Prov. de Québec
Dist. de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

16/11/31
Une session spéciale au Conseil municipal du Canton Joly, au sujet du projet de construction d'un nouveau chemin conduisant aux propriétés minières de Compagnie Labelle Mikal & Garet, régulièrement convoqué par le Secrétaire et après avis préalablement donné à tous les conseillers. L'assemblée est tenue à la salle municipale du village lundi le 16 novembre 1931 conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le maire et messieurs les conseillers Louis Gabourie fils, Arthur Francais Henri Grasard, Arthur Labelle formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle secondé par le Conseiller Arthur Francais. En une demande soit faite à la Compagnie Labelle Mikal & Garet &c, de certifier par écrit, le droit de passage des colons et autres sur la propriété de Compagnie susdit et aussi concernant l'emploi des gens de la Municipalité de préférence aux étrangers.

Adopté
Attendu que nous avons un dépot si grand des plus importants dans notre municipalité.

16/11/31 Que les différents éléments qui composent la formation de ce gisement et des environs, laissent entrevoir de grandes espérances tant pour le souffre que pour le fer et les traces de nickel qui l'accompagnent.

Que la Compagnie Labelle Nickel & Garnet Ltd., tel que récemment reorganisée nous sommes convaincus, serait en mesure de développer ce gisement avec avantage pour notre territoire particulier et pour la province en général; si des moyens raisonnables de communication avec le chemin de fer leur étaient fournis promptement.

Que les travaux de développement sur la propriété de cette compagnie, sont vendus à un tel point que l'ébauchage immédiat d'un chemin projeté, leur permettrait de commencer cet automne l'opération de cette mine et l'expédition de la matière brute en attendant de terminer ce chemin au printemps, ce qui aiderait en même temps à fournir de l'emploi à un certain nombre de nos sans-travail.

Que le chemin projeté pourrait en même temps contribuer à sortir les colons du Lac Belanger avec plus d'avantage. Il est en conséquence proposé par le conseiller L. Dubinville, fils, et secondé par le conseiller Henri Brassard, et résolu à l'unanimité qu'une demande de ce Conseil soit adressée aux Honorable Ministres de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, et de la Voie les piuant instantanément de bien vouloir assurer la confi-

tion de ce chemin projeté aussi tôt que possible, tout en protégeant les intérêts des propriétaires des lots que traverserait le dit chemin.

Une copie de cette résolution soit envoyée à notre député Monsieur Pierre Fortin lui demandant de bien vouloir coopérer avec nous auprès des Honorable Ministres pour nous assurer la construction de ce chemin aussi promptement que possible.

Proposé par le conseiller Henri Brassard secondé par le conseiller Arthur Francoeur
Qu'une demande de continuer le chemin si haut projeté soit adressée au Ministère de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, et de la Voie jusqu'aux terres des colons du lac Belanger la destination d'éviter la côte Pardon - Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle secondé par le conseiller Arthur Francoeur que la séance soit levée.

*Approuvé par
les Trésoriers* Arthur Labonté Main

7/12/31

Canada
Prov. Québec

Dpt de Montréal

Municipalité du Canton Joly

À une session régulière du Conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du dit Conseil lundi le 7 décembre 1981 conformément aux dispositions

7/12/31 au Code municipal de la Province de
Québec, à laquelle session sont
présents, messieurs Arthur Labonté
maire et messieurs les conseillers
Théophile Labelle, Arthur Labelle,
Henri Brassard, Léonard Dubreuil fils
formant quorum sous la présidence
de son honneur le maire. Il est
ordonné et statué et le Conseil statué
et ordonné par résolutions comme suit

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par le Conseiller Léonard Dubreuil fils.
Que les minutes des assemblées du
2 et 16 novembre 1931 soient acceptées
et signées Adoptée

Proposé par le conseiller Théophile Labelle
Secondé par le conseiller Arthur Labelle
Que les montées tel que vendues à l'encheir
soient adjugées comme suit. 1931-32
 Port Robin à Joseph Séguin. * 7.00
 Montée Tancoccur à Célestin Tancoccur. * 20.00
 1 " Melgoures " Stanislas Melgoures * 8.00
 2 " Melgoures Yvan Labelle 3.00
 " Renaud Edgar Paradis 7.00
 " Brassard Cap. Gélyas 1.5.00
 " Lauzon Joseph Lauzon 20.00
 " Beeson Joseph Lauzon fils 22.00
 " Orban Joseph Lauzon fils 14.00
 " Le Chapelier à Adelard Guillet 15.00
 " " A. Jiglier Labelle 10.00
 " Seunt ~~Emile Grondin~~ * 5.00

Proposé par le Conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Léonard Dubreuil fils

✓
Tir des demandes de petits bourses sont faites
comme suit et pour la personnes désignées

2 canards	Lac Butchell	St. Maloens
10 "	Lac Labelle	St. Lubinville fils
2 "	Lac Leclair	St. Maloens
2 "	Lac Baptiste	Hélaine Labelle
2 "	Lac Daigou	Josaphat Laugier

✓
Proposé par le conseiller Hélaine Labelle
Secondé par le conseiller St. Lubinville fils
Que Alfred Béïlise soit nommé Président
de l'Élection de Janvier 1932.

✓
Proposé par le conseiller Arthur Labelle
Secondé par le conseiller Hélaine Labelle
Que les comptes suivants soient acceptés
et payés.

Téléphone Phareau	≈ 2.75 \$
Josaphat Lacouer	16.60 \$
Impression & Papeterie Béïlise	≈ 4.88 \$
Copie Comité Promesse	4.00 \$
Ordres Lombard	.60 \$

✓
Proposé par le conseiller Hélaine Labelle
Secondé par le conseiller St. Lubinville fils
Que la séance soit adjournée à lundi
le 28 décembre 1931, à neuf heures.

Adopté

Arthur Labelle main
Appelé /
la fin de

Municipalité du Canton Joly

Levada

Cod. de Québec. Ce une session régulière au conseil de Montcalm soit municipal, du Canton Joly, comme résulte à l'assembléement des 7 Décembre dernier et après avis préalablement donné à tous les conseillers, l'assemblé est tenue au lieu et à l'heure ordinaire des réunions du dit Conseil, leundi le 28 décembre 1931 conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, monsieur Arthur Labonté maire et messieurs les conseillers, Arthur Trancour, Louis Dubreuil fils, Arthur Labelle, Henri Brassard, Hilaire Labelle, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire.

Il est ordonné et statué et le Conseil statué et ordonné par résolutions comme suit

Il est proposé par le conseiller Le Jeany pour
Il est secondé par le conseiller Arthur Labelle
Qu'un montant de \$ 33.80 soit créditée
sur les taxes prescrites sur les lots no.
au nom de dame Eugenie Leclaire, et figurant
autrefois au nom de Compté de Sans le Comte

Approuvé
Il est proposé par le conseiller Hilaire Labelle
Il est secondé par le conseiller L Dubreuil fils
Que les lots sous les numéros suivants
soient mis en vente au conseil du Comté
en recouvrement des taxes dues à ce jour

Nos 2 - 3.4. Parc G Arthur Labelle (Soldier Settlement Board).

Rég Forget 12-13 long R.
 Romeo Richard. 1/2-1/2-3 D J.
 Alfred Belanger 5-6 " H.
 Joseph Cormier 18-19. 1/2-37 H.
 Alfred Tugue 20-22 D.
 Edgar Paradis 23 D.
 Bastien & Cartier 19 G.
 Daniel Tremblay
 Louis Lemay.
 Hubert Anderson.

Proposé par le conseiller Hilaire Labelle
 secondé par le conseiller Louis Jérémieville
 que la séance soit adjournée à la
 prochaine séance régulière

Appelé par Arthur Labant maire
 Sec-treasurier

4/1/32
 Leonarda Municipalité du Lanton Joly
 Prov & Cuba
 ded & mont. A une session régulière du Conseil
 municipal du Lanton Joly tenue au
 lieu et à l'heure ordinaire des séances
 du dit Conseil lundi le 4 janvier 1932
 conformément aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec, à la
 quelle session sont présents monsieur Arthur
 Labant - maire & messieurs les conseillers
 Hilaire Labelle, Arthur Trancour.
 Le défaut de quorum ayant été constaté
 il a été proposé par M. Hilaire Labelle
 secondé par le conseiller Arthur Trancour